BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Décès inscrits dans les dernières 24 heures.

MARIAGES

Minter H. Bauny à Margaret E. Kelly; Harry Hall à Eva Lutt Phillips; Wm. J. Condo à Mary A. Collins; Alphonse A. Debarge à Christine Hart; Paul Labat à Melanie Landry; Salvatore Prano à Eugénie Abadie; Michael P. Fierro à Augusta L. Hotz.

NAISSANCES.

Mmes Jos J. Wymen, M. D., une fille; Chas Pereira, une fille; Hy Schenck, un garçon; Fred V. Allain, un garçon; F. P. Breckenridge, une fille; Hy Emgert, un garçon.

DECES

Anthony Matranga, 55 ans, 5322 Canal; Chas Querens Jr 16 ans, 1325 Quatrième; Josephine Catatanotta, 10 mois 1814 N. Remparts; Stony G. Vanderdoes, 2 ans, Hopital de Charité; Joseph Romain, 55 ans, 1424 St Philippe; Samuel Seleshdaydre, 31 ans, 1342 Champs-Elysées; Fred A. Andrews, 42 ans, 2623 Rousseau; Mme Lulu Brown, 31 ans, 2428 N. Remparts; Auguste Lacoste, 3 mois, 2006 Royale; Vve Victor Gasnard, 78 ans, 826 Orléans; Aldwin Romain, 2 mois, McDonoughville; Lawrence Laine, 3 mois, 3925 Tuloa; Léonard Bensel, 67 ans, 902 Aline; Philip Toussaint, 72 ans, 2136 Huntième; Louise Pichon, 2 ans, 1212 Quartier; Gerhard H. Koeneke, 36 ans, paroisse Jefferson; Rebecca Bowers, 42 ans, 2005 Ste-Anne.

N'EMBRASSEZ PAS le bébé et ne permettez pas à d'autres de le faire, si leurs bouches n'ont pas été nettoyées et purifiées par l'usage journalier de

La Poudre Dentifrice

PARFAITE DU

Dr. Lyon

qui nettoie, conserve et embellit les dents et purifie et parfume l'haleine. Les mères devraient apprendre à leurs enfants à s'en servir tous les jours.

TRIBUNAUX.

COUR CIVILE DE DISTRICT.

A. J. Gourgattes vs Hy C. Ferrott. Saisie provisoire de $250.

Mme Philomène Creagh vs N. O. Railway & Light Co., action en dommages de $10,583.50.

Frank Chapman vs N. O. Railway & Light Co., action en dommages de $10,250.

James W. Johnson vs Morgan La & Texas R. R. & S. S. Co., action en dommages de $1500.

Gus Mayer Co. vs F. W. Armsbruster, réclamation de $396.19 sur un compte-courant.

Leopold Weil B. & A. Imp. Co. vs Thos J. O'Connor et al, réclamation de $6125 sur un bail.

Geo. Gastauer vs Sophie Wallace, demande de divorce.

Crescent City Machine & Mfg Works vs Columbia Cotton Oil Mill & Mfg Co., réclamation de $182.

Albert M. Matson vs J. S. Grienie, réclamation de $212.12.

Paul Settlies vs Hamilton N. Gautier, recouvrement de $200 sur billets.

Successions ouvertes:

Rév. Moses Gregg, James G. Clark.

DEUXIEME COUR CRIMINELLE DE CITÉ.

JUGE A. M. AUCOIN.

Comparutions.

Télesphore Jouvry ou Jollivette, violation de l'acte 54 de 1908 et port d'arme cachée: Wm Nata, vol avec effraction.

Acquitté:

Frank J. Cerise, violation de l'acte 176 de 1908.

Ventes inscrites au bureau d'annotations.

Mme Jeremiah Crowley à Joseph P. Schaeffer, terrain, 3me. district, Elysian Fields, St. Claude, Rempart et Frenchman, $2175.

Fred Kuntz X als. à la Security B. & L. Assn., terrain, 1er. district, Magasin, Camp, Melpomène, Terpsichore, $3500.

L'acquéreur à Mme Chas. J. Hubert, même propriété, $3000.

Mlle Amélie Ducatel à Mme Jules E. Le Bon, terrain, Hôpital, Derbigny, Roman et Chemin du Bayou, $1000.

Mme Pierre V. Bernard à Joseph Ernest, 7 terrains, Thayer, Diana, LeBoeuf et DeArmas, $700.

Mme Léon Joseph à Guisseppi Palermo, terrain, Magnolia, Philip, Première et Robertson, $1500.

Harry A. Thiberge à Suburban B. & L. Assn, 2 terrains, Fortin, Mystère, Encampement et Fair Grounds; terrain, Gayoso, Dumaine, Dupré, St-Philippe et Bellechasse, $5,000.

L'acquéreur au vendeur, mêmes propriétés, $6,000.

FAITS DIVERS.

Chinois en fuite.

M. A. G. Ricks, président de la Banque Métropolitaine, a remis hier à M. Mortimer, greffier de la cour fédérale de district, une somme de 1,000 dollars, représentant la caution du Chinois Leong Moon, lequel a préféré s'enfuir plutôt que de comparaître en jugement.

Moon avait été arrêté le mois dernier sous l'accusation de s'être introduit illégalement aux Etats-Unis et avait été remis en liberté provisoire sous une caution de 1,000 dollars fournie par M. Ricks.

Les débats de l'affaire avaient été fixés au 14 décembre. Hier matin à l'ouverture de l'audience le greffier en constatant l'absence du chinois a prié M. Ricks de verser la caution demandée ce qui a été fait immédiatement.

Hart est écroué au pénitencier.

Henry T. Hart, l'ex-employé de la compagnie de chemin de fer Illinois Central condamné récemment à deux ans de travaux forcés pour détournements, est parti hier matin pour le pénitencier de Baton Rouge sous l'escorte du capitaine Dick Meredith.

Ces jours derniers les avocats de Hart avaient annoncé leur intention de faire appel à la commission des Grâces en vue d'obtenir une commutation de sentence.

L'avocat de district St Clair Adams en apprenant la chose avait immédiatement déclaré que si une telle démarche était faite, il instituerait de nouvelles poursuites contre Hart, lequel n'a été traduit en jugement que sur un seul chef d'accusation, alors que plusieurs autres avaient été relevés contre lui par le Grand Jury.

Cette déclaration formelle paraît avoir produit l'effet désiré et les avocats du condamné ont renoncé pour le présent à faire appel à la commission des Grâces.

Inventaire de succession.

L'inventaire de la succession de feu Lee T. Keller a été enregistré hier à la cour civile de district.

Le montant total de cette succession s'élève à une somme de 15,393 96 dollars représentée par des valeurs et des propriétés foncières.

Les nouveaux crédits pour l'Hotel des Postes.

Le Congrès des Etats-Unis n'accordera pas de nouveaux crédits pour la construction de l'Hôtel des Postes de la Nouvelle-Orléans. Lundi le sénateur Foster avait déposé un projet de loi demandant que les crédits pour la construction de ce bâtiment fussent portés de $1,000,000 à $1,500,000 dollars afin que du grand puisse être soustrait à la partie la plus ordinaire, ainsi que le prévoit le devis.

Un projet de loi identique avait été déposé à la Chambre par le congressiste Estopinal.

Une dépêche de Washington parvenue hier après-midi annonçait que le représentant Barth Ill. du Missouri, président du Comité des Bâtiments publics, s'est nettement opposé à l'augmentation demandée et que la nouvelle allocation n'a aucune chance d'être votée par le Congrès.

M. Bartholdt est tout puissant en matières d'allocations pour les bâtiments publics et il est assuré de l'appui du speaker Cannon.

Comme d'autre part l'administration fédérale est résolue à réaliser des économies dans les dépenses de l'année courante on peut tenir pour à peu près certain que le congrès ne fera pas droit à la demande du sénateur Foster.

Procès en dommages.

Deux procès en dommages ont été intentés hier à la cour civile contre la New Orleans Railway Company.

L'un des demandeurs, M. Frank Chapman, réclame une indemnité de 10,250 dollars en compensation d'une chute qui, prétend-il, a été causée par la négligence d'un conducteur.

Le 10 octobre dernier au moment où il montait dans un car de ligne Colisée à l'angle des rues Decatur et Canal, le conducteur a donné le signal du départ avant qu'il ait eu le temps de sauter sur le marchepied et il est tombé à terre se causant dans sa chute des contusions d'une certaine gravité. M. Chapman tient la compagnie responsable de la négligence de son employé et l'attaque en dommages.

Le second procès a été intenté par Mme Philomena Creagh, au nom de son fils mineur.

Le 1er janvier dernier, Jules Creagh passait à l'angle des rues Carondelet et Ste-Marie, lorsqu'il a été renversé par un car arrivant à toute vitesse et assez grièvement blessé. La demanderesse déclare que le motorman n'a fait aucun signal et n'a pas cherché à arrêter son car pour éviter, si possible, l'accident. Elle réclame en conséquence à la New Orleans Railway Company des dommages de 10,583.50 dollars.

COLLISION.

Le car 345 de la ligne Villeré a fait collision, l'avant dernière nuit, au passage à niveau de la rue St. Louis, avec un train de marchandise de la Terminal Railroad Company.

Le train faisait une manœuvre et commençait à reculer lorsque le motorman crut avoir le temps nécessaire pour traverser la voie. Son véhicule venait à peine de s'engager sur les rails lorsque la collision se produisit.

Les personnes qui se trouvaient dans le car en ont été quittes pour une violente commotion, à l'exception de Mlle Rosa Kline qui a été légèrement blessée. Les employés du car déclarent que le train n'a pas fait les signaux d'usage avant de s'engager sur le passage à niveau.

Une enquête a été ouverte pour établir les responsabilités de cet accident.

ARRESTATION.

Salvadore Ciolina et John Audibert tenanciers d'une épicerie et d'un café à l'angle des rues Lopez et Dumaine, ont été arrêtés hier après midi par le capitaine de police Thomas Capo, sous l'accusation d'avoir tenté de mettre le feu à leur établissement.

Cette accusation a été portée à la suite d'une enquête dirigée par le marshal d'incendie.

Les deux inculpés comparaîtront ce matin devant la seconde cour criminelle de cité.

VOL AUDACIEUX.

La police a ouvert une enquête au sujet d'un vol audacieux qui a été commis hier matin vers 2 heures dans un car de la ligne Magasin.

Deux individus masqués sont montés dans le car à l'angle de l'avenue Henry Clay et de la rue Laurel et pendant que l'un d'eux braquait son revolver à la face du conducteur, Antoine Demott, l'autre fouillait ses poches et s'emparait d'une vingtaine de dollars, produit des recettes de la ligne.

Le vol accomplis, les audacieux bandits sont sortis du car et se sont enfuis dans la direction de l'avenue Coliseum.

En arrivant à la station de la rue Arabella, le conducteur Demott a signalé le vol à la police et plusieurs détectives se sont immédiatement mis en campagne.

Arrestation d'un capitaine de navire.

M. John Low, capitaine du vapeur anglais "Craignair" a été arrêté hier matin par les inspecteurs du service d'immigration sous l'accusation d'avoir violé la loi visant à l'exclusion des Asiatiques, en autorisant un Chinois, membre de son équipage à descendre à terre.

Le capitaine Low a comparu devant le commissaire fédéral Chiapella et a déposé une caution.

Mis en accusation.

Le Grand Jury Fédéral a rendu hier matin une mise en accusation contre un noir du nom de John Williams, alias William Thomas, lequel se faisait passer pour un agent du gouvernement fédéral et avait réussi par ce moyen à extorquer diverses sommes à quelques uns de ses congénères en leur promettant de leur faire obtenir des pensions.

FAMILLE GUERIE DE MALADIES DE LA PEAU

Deux Petites Filles avaient Vilain Eczéma —Un des Enfants Perdait ses Cheveux par Plaques — Tête du Père Ulcérée depuis l'Enfance — Dans les Trois Cas

CUTICURA A SON SUCCES HABITUEL

"J'avais deux petites filles sérieusement atteintes d'eczéma. L'une d'elles l'avait aux jambes. Je fis pour elle tout ce dont j'entendais parler, mais le mal ne parut céder qu'aux chaleurs. L'hiver suivant l'eczéma reparut avec le froid. Il gagna sa tête, et ses cheveux se mirent à tomber par plaques de la largeur d'un dollar. Ses bras en même temps n'étaient qu'une plaie. Je la menai chez un médecin qui dit qu'elle avait deux cas bien distincts d'eczéma. Je continuai son traitement pendant plusieurs semaines mais l'enfant ne faisait qu'empirer. Sa sœur avait les bras malades comme elle. Mon mari vint à la maison un jour avec une boîte d'Onguent Cuticura et un Savon Cuticura. J'en commençai l'usage ainsi que des Pilules Cuticura et quand j'eus employé le second assortiment de ces remèdes les enfants avaient la peau plus douce et lisse qu'elle ne l'avaient avant l'hiver. Nous avons constamment du Savon Cuticura et de l'Onguent Cuticura dont nous nous servons pour toute irritation ou rugosité de la peau, que les Remèdes Cuticura font promptement disparaître. Mon mari s'en est servi avec les plus satisfaisants résultats pour un mal à la tête qu'il avait depuis son enfance. Mme Charles Baker, Albion, Me., 21 Septembre, 1908."

Des bains chauds avec le Savon Cuticura, de douces onctions avec l'Onguent Cuticura et de légères doses de Pilules Cuticura, soulagent immédiatement et font prévoir une prompte guérison des humeurs torturantes et défigurantes de la peau, du cuir chevelu et du sang, des bébés, enfants et adultes, alors que tout le reste échoue.

Savon Cuticura, Onguent et Résolvant (liquide ou en pilules) sont en vente dans le monde entier. Potter Drug & Chem. Corp., Sen's Props., Boston, Mass.

Expédié Gratis, Dernier Livre Cuticura sur la Peau.

JETEZ LES YEUX SUR NOS VITRINES

124 pieds rue N. Remparts 100 pieds rue Iberville.

VOUS Y VERREZ LA PLUS BELLE EXPOSITION DE

MEUBLES

FRANCIS MAESTRI.

MAISON DE LA CAVE AU GRENIER

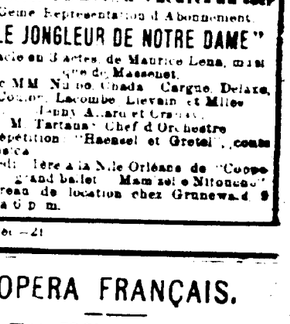

PAUL MAESTRI.

FRANCIS AND PAUL MAESTRI FURNITURE CO.,

LE MAGASIN DE MEUBLES LE MEILLEUR MARCHE EN VILLE.

Au Coin des Rues Remparts et Iberville. Phone Main 243

UN SEUL MAGASIN. LE GRAND. PAS DE SUCCURSALES.

Prochaine arrivée de M. Durand.

M. Durand, chargé par le gouvernement des Etats-Unis de diriger le recensement fédéral de 1910, arrivera à la Nouvelle-Orléans vendredi soir ou samedi matin.

Pendant son séjour dans notre ville M. Durand aura plusieurs conférences avec les inspecteurs fédéraux et s'occupera de l'organisation et des préparatifs du recensement qui doit commencer dans les premiers jours de 1910.

JAMES BONNOT,

Successeur de JOHN BONNOT

Entrepreneur de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

Téléphone No 1043.

F. LAUDUMIEY, Président et Gérant. E. ADER, Vice Président. EMILE ADER, Secrétaire.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.,

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Nd Remparts

PHONE { HEMLOCK..... 405

PHONE HEMLOCK 282

EMILE LABAT

(Autrefois Mme Veuve Jos. Ray)

Directeur de Pompes Funèbres et Embaumeur,

No 1308 AVENUE NORD REMPARTS

Près Esplanade.

Voitures pour Bals, Mariages, Promenades, etc. Enterrements faits des prix modiques. Ordres reçus par le téléphone à n'importe quel moment.

1er sept—1an

AMUSEMENTS

Tulane TO-NIGHT AT 8:15 Mats. Wed. Sat. 2

PRIX: Soirée et Sam. Mat. 25c à $1.50 Mer. Mat. 25 à $1.00

Charles Frohman Presente

KYRLE BELLEW

Dans THE BUILDER OF BRIDGES

Par Alfred Sutro, auteur de "The Walls of Jericho"

Semaine Prochaine — Miss Lena Ashwell

14 dec—5t

AMUSEMENTS.

Crescent TO-NIGHT MATS. Tue. Thur. Sat.

PRIX: Soirée ..... 10c à 50c Matinée ..... 10c à 25c

E. D. Stair Présente

GEORGE SIDNEY

(BUSY IZZY)

Dans un Nouveau Trois Actes

THE JOY RIDER

Semaine Prochaine— The Squawman

14 dec—5t

Orpheum Phone Main 333.

Semaine Commençant Lundi soir 13 Déc. Matinées tous les jours Lundi exceptés à 2.15. Prix 10c à 50c. Tous les soirs à 8.15. Prix 10c à 75c.

LE COMEDIEN CAMELEON

MR. HYMACK

Que Fait Quoi? Comment? Et Pourquoi?

Vaudeville Avancé Orchestre Augmenté 15 Pièces KINODROME

TOM NAWN & CO.

LE TRIO CAMILLE

World & Kingston

Les Trois Neighbons

MISS VIOLET KING

Le Trio Wellbour

LES DEMOISELLES STANDISH

14 dec—5t

BLANEY'S LYRIC THEATRE PHONE MAIN 134 EVERY NIGHT AT 8 SHARP MAT.—SUN.—MON.—FRI.—SAT.

Tout le Monde se Rend Chants—Cette Semaine—Portraits

Chas. E. Blaney Offre

EDNA MAY SPOONER

Et ses Artistes dans

"YOUNG BUFFALO IN NEW YORK"

Semaine Prochaine — Mlle Fatima et trois

THEATRE DE L'OPERA

Troupe de Grand Opéra Française de JULES LAVOLLE.

Jeudi, le 16 Déc., à 8 heures du soir

200ème Représentation d'Abonnement.

"LE JONGLEUR DE NOTRE DAME"

Miracle en 3 Actes de Maurice Lena, mis en musique de Massenet.

Avec MM. Nino, Chada, Cargue, Delaxe, Coulon, Lacombe, Lievain et Mlles Fanny Ambard et Crabbe.

M. Tartaglia, Chef d'Orchestre

En répétition "Hansel et Gretel", opéra comique.

Samedi 1ère à la Nlle Orléans de "Coppelia", grand ballet. Mam'selle Nitouche. Bureau de location chez Grunewald 9 a.m. à 9 p.m.

10 déc—2t

OPERA FRANÇAIS.

"LES HUGUENOTS"

Mercredi, 15 Décembre,

BENEFICE DE L'UNION FRANÇAISE,

SOCIÉTÉ CHARITABLE PHILANTHROPIQUE.

Ecole Gratuite de Filles.

Sièges Réservés (Prix Réduits) en vente maintenant au magasin de musique de Grunewald, 735 rue Canal.

11 dec—11 12 13 14 15

10c—SHUBERT Spectacle Continu de 12:30 à 10:30 p. m. Chaque Jour.

Grand Divertissement de Tableaux

—DE—

O. T. CRAWFORD.

Changement de Tableaux les Dimanches et Jeudis.

Chaque Représentation dure Plus d'une Heure

Excursions du Dimanche à Bon

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE,

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les jeudis, à 10 h. A. M.

Du quai No 42, Rivière du Nord, pied de la rue Morton.

*LA LORRAINE, 16 décembre

*LA PROVENCE, 23 décembre.

*LA TOURAINE, 30 décembre.

LA BRETAGNE, 6 janvier.

*LA SAVOIE, 13 janvier.

*LA LORRAINE, 20 janvier.

Agence générale, 19 rue State, N. Y.

*Vapeurs à double hélices.

NOUVELLE-ORLEANS-HAVRE

S. S. LOUISIANE, 8 janvier.

S. S. TEXAS, 15 janvier.

S. S. VIRGINIE, 26 janvier.

S. S. ST LAURENT, 5 février

Passage de Première Classe.....$50.00

Passage d'Entrepont.....$29.00

FRANK J. ORFILA, Agent général du Sud

No 802 rue Commune, bâtisse Hennen.

1er mars—1an

Marché

Sur le New Orleans, Fort Jackson et Grand Isle Railroad.

Les trains partent d'Algier à 8 heures a. m. arrivent à 7:35 heures p. m. Billets pour aller et le retour 50 sous, 75 sous et $1.

J. P. LANDRY, Surintendant.

17oct

Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis hier soir sous la présidence de M. Frawley et ont adopté les ordonnances renvoyées de la dernière séance.

---

la jeune fille qui devait être la cause bien innocente de cette catastrophe.

Je l'informai du malheur qui me frappait.

Pendant plus de deux ans le deuil que je portais dans le cœur fut plus fort que mon amour.

Je m'isolai du monde.

Presque toujours je demeurais à la campagne, à Angeville surtout, ne voyant personne, ne m'occupant de rien, si ce n'est de mon fils, et ne recevant que les deux amis dont je vous ai parlé et particulièrement le docteur Bernay, pour lequel je n'ai jamais eu qu'un secret, celui qui concerna la naissance du fils que j'ai abandonné ou du moins livré à lui-même, c'est-à-dire à son impuissance et à sa faiblesse.

Un jour vint où cette solitude me devint très pesante.

Mon esprit eut recours à de vaines prétextes pour excuser la faute et en atténuer le repentir.

D'ailleurs, malgré mes efforts, la pensée de cette Angèle m'occupait sans cesse.

Elle finit par triompher de mes résolutions.

Je la revis et à force de prières je la décidai enfin et j'obtins son consentement à tout ce que je lui demandai.

Sa situation d'institutrice n'avait pas changé, et cependant elle était devenue plus indépendante en perdant ses parents qui lui avaient laissé un peu de bien.

En outre, elle ne craignait plus leurs reproches et personne n'avait le droit de lui demander compte de sa conduite.

Peut-être enfin, se laissait-elle tenter par la perspective d'une modeste fortune qu'il m'était si facile de lui donner.

Que vous dirai-je ?

Elle devint ma maîtresse et ne s'y résigna pas sans peine.

Elle était fière et elle en avait le droit, car je peux vous dire qu'elle était douée d'un caractère et d'un esprit au-dessus de sa position.

Sa conversation était pleine de charme et sa beauté au dessus de tout ce qu'on peut supposer, si on ne l'a pas connue.

Peu à peu elle me devint indispensable, et tout ce qu'elle m'eût demandé je l'aurais accordé sans difficulté, sauf ce qui pouvait nuire à l'honneur de mon nom ni porter atteinte aux droits de mon fils légitime, qui à mes yeux devait recevoir intacts le nom et la fortune auxquels je ne me reconnais pas le pouvoir de toucher. Tels que je les ai reçus, tels je dois les transmettre à celui qui en est l'héritier de droit comme je le fus moi même.

Le marquis s'était exprimé avec une fermeté extraordinaire. Le dominicain releva les yeux et le fixa un instant d'un regard plein de bienveillance, où il y avait une sorte d'approbation de sa conduite.

Mais il ne prononça pas une parole.

Le vieillard poursuivit très vite, comme s'il eût voulu se débarrasser à la hâte d'un dernier souvenir, plus pénible peut-être pour lui que les autres :

—Angèle se considérait comme ma femme et je la traitais comme telle, mais en secret. Je vous ai dit que n'avais à cet égard qu'un unique confident, le docteur Bernay sur le silence duquel je pouvais compter. Presque aussitôt après notre liaison elle devint enceinte. Vous connaissez mes intentions. J'exigeai un mariage pour la forme avec un déclassé, un avocat sans fortune, malade et condamné par les médecins à une fin prochaine. J'avais acheté son consentement moyennant une somme d'argent qui le mettait à l'aise pour le reste de ses jours, quelle qu'en pût être la durée.

Il mourut comme la Faculté l'avait annoncé.

Angèle était devenue madame Audeval.

C'était le nom de cet avocat.

Sa fille s'appela Suzanne Audeval.

La mère alla s'établir à quelque distance du château d'Angeville dans une propriété que je lui fis acheter sous son nom de veuve et qui constituait pour elle une fortune suffisante.

Une habitation convenable occupait le centre de cette propriété.

Là pendant dix ans environ, nos relations se continuèrent sans produire de scandale.

Mes fréquentes relations de voisinage avec Angèle, sa condition de veuve qui lui procurait une grande liberté, ne permettaient que de simples suppositions et des médisances dont la preuve eût été impossible à fournir.

Du reste, sa générosité, son affabilité envers ses voisins la faisaient aimer de tous et ce sont des qualités qui font pardonner bien des faiblesses.

Je ne pense pas que notre liaison ait été vraiment connue de ceux qui nous entouraient à l'exception de mon vieil ami Bernay.

Mon fils trop jeune alors de même que Suzanne, la fille d'Angèle et la mienne, ne l'ont jamais soupçonnée.

Le marquis s'arrêta.

Depuis un instant sa voix s'était altérée, sa respiration devenait pénible et sifflante ; il était d'une pâleur mortelle.

—Vous souffrez ?.... demanda le prêtre avec bonté.

—Je souffre surtout de mes souvenirs. Il en est de cruels.

—Nous pourrions suspendre..

—Inutile.... Peut-être serait-il trop tard ensuite pour achever cette confession.

Et il reprit avec effort :

—Je vous ai dit que je traitais Angèle à peu près avec la même déférence que j'aurais eue pour une femme légitime, et mon affection pour elle était aussi profonde que sincère. Il serait impossible de rencontrer une femme plus prévenante, douée d'un tact plus parfait, plus dévouée enfin qu'elle ne l'était. Je lui ai dû des heures de joie qui ont eu du moins le mérite de me faire oublier de poignants souvenirs.

Lorsque je me retrouvais seul, j'étais sous le coup d'idées noires et de regrets ou de remords qui me troublaient jusqu'au fond de l'âme. J'avais beau fermer les yeux pour écarter ces fantômes, je revoyais à chaque instant l'abandonné, Paul Tavernier, ballotté sans défense au milieu des périls de la vie, et la marquise étendue à mes pieds, expirante, un fragment de lettre entre ses doigts crispés.

Je ne tardai pas à avoir un affreux souvenir de plus à ajouter aux deux autres, et c'est à ce point que je me considère comme un être malfaisant et qui porte malheur à tout ce qu'il touche!

Suzanne, l'adorable fille d'une adorable mère, allait avoir dix ans.

C'était une perle, une créature presque accomplie qui savait se faire aimer de tout le monde et pourvue de toutes les qualités qui peuvent embellir une femme.

Elle tomba gravement malade d'une angine contagieuse qui la conduisit en quelques jours aux portes du tombeau.

Un instant on crut qu'elle allait expirer.

Sa mère était au désespoir.

Le danger passa et la santé reparut.

Les enfants ont des sources de vie incroyables, mais le caractère de la mère avait subi pendant ces jours de péril un changement radical.

Elle fut atteinte elle même du terrible mal qui avait failli emporter sa fille.

Elle en revint, mais le docteur Bernay attribua son retour à la vie à un véritable miracle.

Que se passa-t-il en elle ?

Qui pourrait le savoir !

Elle n'eut plus qu'une pensée ou plutôt qu'une crainte, et ce fut celle de laisser Suzanne seule au monde.

Je crois encore que son cerveau avait été frappé et que le mal qu'elle avait contracté en soignant sa fille y avait déposé un germe de démence.

A chaque instant elle me disait :

—Si je n'étais plus que deviendrait ma fille, entourée d'étrangers ou d'indifférents !

D'un autre côté elle avait été élevée par des paysans extrêmement religieux ; son éducation première s'était faite dans un couvent.

La pensée de la mort qu'elle venait de voir de si près soulevait dans cette âme timorée des scrupules qui la torturaient.

Le prêtre qui l'avait confessée alors qu'elle se croyait sur le seuil de la tombe avait dû recevoir ses aveux et lui accorder le pardon, à la condition qu'elle rompît à l'avenir notre liaison ou qu'elle en obtînt la régularisation.

Revenue à la santé, son affection pour moi l'empêchait de résister à des désirs d'autant plus vifs qu'elle était plus belle que jamais et que j'avais failli la perdre.

D'un autre côté, sa fierté l'empêchait de me supplier de lui donner mon nom.

Vaguement, je comprenais cependant, à certains regards, à certaines allusions, à quelques prières qui lui échappaient confusément à quelques moments de notre intimité, que c'était son secret désir.

Vous savez, mon père, les sentiments d'orgueil que je vous ai confessés.

Cette grâce qu'elle n'osait pas demander clairement était la seule consolation que je pouvais lui refuser.

Je l'aimais trop pour me séparer d'elle, je ne l'aimais pas assez pour lui sacrifier ce que je croyais l'honneur et l'intérêt de la race que je représentais.

Le comprit-elle ?

Je n'en saurais douter.

J'en arrive à l'heure de ma vie qui me laisse le souvenir le plus pesant et qui a empoisonné le reste de mes jours.

Un soir il y avait fête à Angeville.

A continuer.